

A photograph of a winter scene. A path covered in snow and fallen leaves leads through a wooded area. The trees are bare and covered in snow. A wooden fence runs along the right side of the path. The sky is bright and overcast.

Le Bulletin

de Saint-Paul

Janvier 2018 - n° 62

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : mairie-stpaul87@orange.fr
stpaulinfos@orange.fr
Site internet : <http://www.saint-paul-en-limousin.fr>

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT
Adjoints : Paul BARGET
Karine PACHAUD
Nicole BERGER
Frédéric LEMARCHAND,

Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseiller Départemental : Jean-Louis NOUHAUD
reçoit sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : DJEBARRI Jean-Baptiste

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : chaque jour à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY
Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61
Mail : bibliotheque.stpaul87@orange.fr

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél. : 05.55.00.60.11

Saint-Germain les Belles : samedi de 14h à 18h
Tél. : 05.55.71.80.07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Accueil de loisirs

Foyer Rural
Espace Denis Dussoubs - 87400 Saint-Léonard
05 55 56 11 18 - www.foyer-rural-saint-leonard.fr
ALSH Briance-Roselle
87260 Saint-Hilaire-Bonneval
05 55 48 98 50 - <http://www.brianceroselle.fr>

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET
Permanence à la mairie de Saint-Paul :
Le 2^e lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.
05 55 09 71 25

À Saint-Léonard : Maison du département
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.
05 55 56 02 76

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Christine FOUCHE,
Educatrice de Jeunes Enfants

Permanence à la mairie de Saint-Paul :
Le mercredi de 15h30 à 19h
05 55 09 62 44

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD
Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis et mardis.

C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblaf.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul - Tél. : 05 55 00 46 64

HORAIRES SAINT-PAUL

	Lundi - Mardi	10h-12h
Du 2 mai au 30 septembre	Mercredi - Jeudi - Vendredi	14h-19h
	Samedi	10h-12h 14h-18h
	Lundi - Mardi	10h-12h
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Mercredi - Jeudi - Vendredi	14h-17h30
	Samedi	10h-12h 14h-17h30h

SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
19, rue Cruveilhier - 87031 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC :
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblaf.fr

Espace Aqua'Noblaf :
Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblaf@ccnoblaf.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul
Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblaf.fr

Office de Tourisme :
Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblaf.fr
Site internet : www.tourisme-noblaf.fr

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05.55.00.67.64

CIS Saint-Léonard-de-Noblaf : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU Tél. : 05.55.56.22.44

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 8

Travaux

p. 9 à 10

La boucherie : le projet avance

p. 11

Des logements adaptés

p. 11

La Vie de la Commune

p. 12 à 14

Agenda 1^{er} semestre 2018

p. 15

Printemps Culturel 2018

p. 15

Les Associations

p. 16 à 22

État Civil

p. 22

Histoire

p. 23

Le Bulletin
de Saint-Paul

Janvier 2018 - n° 62

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



2017 vient de se terminer ; ce fut une année importante, avec des élections présidentielles et législatives qui ont donné à notre pays une nouvelle majorité inédite.

Les premières mesures, largement relayées par les médias nationaux, inquiètent les élus locaux, notamment les maires ruraux, qui l'ont dit haut et fort lors de leur congrès.

Le projet de Loi de Finances 2018 impose aux communes une limitation de la hausse des dépenses de 1,1%. Cette contrainte succède à la baisse des dotations de ces dernières années. D'autres mesures, pour ne citer que la suppression de la taxe d'habitation, vont avoir de lourdes conséquences sur notre budget. Les compensations versées par l'État ne couvrent jamais, dans la durée, la perte totale de recette constatée ni l'augmentation des charges.

Des économies de fonctionnement, nous en faisons tous les ans, et nous allons poursuivre cet effort, afin de pouvoir continuer à investir : investir pour l'avenir de notre commune et ses équipements, mais aussi parce que sans les investissements publics, l'économie locale ne pourra plus tourner, les entreprises seront en péril et le taux de chômage augmentera.

Nous avons inauguré cette année le nouveau restaurant scolaire, qui, avec les autres aménagements de l'école, témoigne de cette volonté d'offrir à nos enfants les meilleures conditions de travail. Cette volonté se traduit aussi dans les repas proposés à la cantine, où nous avons commencé à introduire des produits bio et de proximité (œufs, fruits, légumes secs...).

Le programme de voirie a permis la réfection complète de deux routes et des réparations sur d'autres. De nombreux travaux ont concerné aussi les bâtiments publics : début de la mise en accessibilité, travaux électriques...

Pour l'année à venir, la mise en accessibilité va se poursuivre, l'entretien des voies communales également.

Le projet de boucherie avance avec le lancement d'un appel à candidature pour un boucher.

Dans le bourg, des logements sociaux, adaptés à la vieillesse et au handicap, vont être construits dans le cadre d'un partenariat avec l'ODHAC et le Conseil Départemental : nous pensons à nos anciens, qui ne peuvent plus entretenir une maison dans la campagne, et qui souhaiteraient rester dans la commune, dans le bourg, au plus près des commerces et des services. Je vous laisse découvrir tout cela dans les pages de ce bulletin.

Vous y trouverez également, comme c'est la coutume dans le bulletin de janvier, un panorama de nos associations, toujours aussi dynamiques et qui œuvrent tant pour le bien-vivre ensemble. Que tous les bénévoles qui les font vivre soient ici une nouvelle fois remerciés. Je remercie sincèrement toutes celles et tous ceux qui œuvrent au sein de la commune, pour son dynamisme et son attractivité : élus, agents, bénévoles, associations, commerçants, artisans...

Je terminerai en formulant, pour chacune et chacun d'entre vous, des vœux de joie, de santé et de réussite pour l'année 2018.

Une très belle année à tous.

Josiane Rouchut



Josiane Rouchut,
Maire,
et le conseil
municipal

**vous souhaitent une belle année 2018
et sont heureux de vous convier
à la cérémonie des vœux**

**le samedi 27 janvier à 18h30,
Salle de l'Anguienne**



Gérard à l'œuvre dans le jardin

Gérard et les citrouilles

On partira du principe que le lecteur lambda de Saint-Paul n'a pas vécu sur une planète lointaine ces 30 dernières années et qu'il y a donc de fortes chances qu'il connaisse peu ou prou Gérard. Le maçon, l'agent de la commune, sa maison décorée à Noël, sa moustache, ou encore Marie, son épouse qui a dû garder une bonne proportion des enfants de la commune. Bref, on a tous une bonne raison de savoir qui c'est.

Ce qu'on connaît un peu moins, c'est son goût pour le jardinage, « *une passion depuis tout jeune* » et notamment pour le légume de dimension... démesurée. On passera sur la tomate de 1,3 kg « *dont les plants avait été offerts par M. Lhermet, et depuis j'en utilise les*

graines », la salade de 80 cm de diamètre ou encore le haricot vert de 86 cm de longueur (précisons que tous ces légumes sont comestibles) pour se concentrer sur les citrouilles. Depuis des années, on les voit apparaître à diverses occasions : fêtes de village, expositions, concours ou tout simplement devant la demeure de Marie et Gérard. « *Des fois il y en a qui disparaissent* » nous déclare celui-ci d'un air dépité, ou finissent parfois écrasées par des véhicules indéclicats comme de vulgaires purées... La vie moderne sans doute.

Outre le concours de citrouille de Châteauneuf-la-Forêt tous les ans, Gérard a participé entre autres à la Foire aux Potirons à Tranzault dans l'Indre où il croise notamment une cucurbitacée concurrente de 700 kg et concourt à Saint-Laurent, en Creuse, à la Fête de la Citrouille où il se classe 4^e sur 9. Le plus gros sujet qu'il ait cultivé pour l'instant, « *c'est 240 kg, en 2015* ».

Le jardinage se pratique également en famille. Au dernier concours de Châteauneuf-la-Forêt, si Gérard remporte le concours de la plus grosse citrouille avec un spécimen à 190 kg, ce sont les petits-enfants qui trustent les premières places dans la catégorie des plus petites, c'est-à-dire de quelques grammes seulement et cueillies à peine la fleur fanée. Comme quoi, ça peut être contagieux, la citrouille !

Et les citrouilles ne se transforment pas en carrosse, comme on pourrait s'y attendre naïvement, mais se promènent plus fréquemment dans le vrai carrosse de Gérard, c'est-à-dire la 404. Parce que, l'air de rien, ça ne se pèse pas au pied levé une cucurbitacée de cette taille : on pèse la 404 sur le pont des établissements Magnaval, d'abord à vide, puis avec la citrouille, ça permet de déduire le poids de celle-ci.

« *C'est l'occasion de réunir des voisins du village pour cueillir la citrouille* » le moment venu. Forcément avec des monstres de quelques centaines de kilos, faut un peu de monde, un peu de force, mais surtout pas mal de coordination. Bref, « *faut des gars sérieux, le tracteur de Guitou... et après on boit l'apéro* ». Ok Gérard, on a compris...

Cette année, c'est à l'occasion du vide-jardin qu'a eu lieu la pesée « *un peu dans la précipitation, mais toujours avec des gars sérieux* ».



Un mastodonte de 240 kg présenté à Châteauneuf-La-Forêt en 2015. Marie et Gérard à droite sur la photo.



Au bout d'un moment on parle justement des choses sérieuses : bon, c'est quoi le secret pour faire pousser des trucs pareils? « *Il n'y a pas de secret. J'utilise la variété Atlantic Giant qui a la particularité de produire de gros sujets. Je récupère mes graines que je fais pousser au mois de mai avant de les repiquer, et il faut cueillir le plus tard possible. L'hiver, je mets une couche de fumier sur le terrain et je laboure au printemps. L'important c'est de bien arroser. On arrose deux fois par jour avec Marie et ça prend du temps, ne serait-ce que pour remplir la tonne à eau au lavoir* ». De toutes façons, on se doute que, si secret il y a, il est bien gardé...

Le grand qui dépasse au dernier rang, c'est Gérard sans la moustache, à l'école de Saint-Martin-Terressus vers 1966. « J'ai toujours été costaud » nous dit l'intéressé. On saisit mieux le goût pour les choses colossales... et on se dit que les [petits] camarades ne devaient pas trop l'embêter !

Les séances du conseil municipal du 2^e semestre

COMPTE RENDU DU 5 JUILLET 2017

BUDGET COMMUNAL DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire propose une décision modificative budgétaire, afin de prendre en compte le montant du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales à reverser, supérieur de 1 036 € au montant prévu au budget. Montant à prélever sur le chapitre des dépenses imprévues, qui passe à 23 356 €.

Vote : 15 voix pour.

BUDGET COMMUNAL : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Admission en non-valeur de la somme de 751,75 € qui correspond à un non-paiement de location de la salle des fêtes en 2014 et à des reliquats de cantine et garderie de 2009 à 2016.

Vote : 15 voix pour.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de produits d'équipements pour la bibliothèque, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre de la Bibliothèque Départementale de Prêt, propose aux collectivités d'adhérer à un groupement de commandes.

Vote : 15 voix pour.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES « CONTRÔLES TECHNIQUES »

Renouvellement, pour 3 ans, de la convention d'adhésion au groupement de commandes de la Communauté de communes, pour le marché public de service relatif aux vérifications périodiques, techniques et les missions de contrôles des bâtiments publics. Rajout du contrôle des aires de jeux.

Vote : 15 voix pour.

GROSSES RÉPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2017. La commission voirie et l'ATEC ont étudié les 4 offres reçues. L'offre retenue est la plus avantageuse économiquement : c'est celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 82 945 € HT.

Vote : 15 voix pour.

LOTISSEMENT DU BOURG : PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Par délibération en date du 28 septembre 2007, le prix de vente du m² avait été fixé à 42 € TTC.

Étant donné que les terrains ne trouvent pas acquéreurs, une subvention du budget communal (5000 €) est versée tous les ans depuis 2013 pour combler l'actuel déficit. En prenant en compte ces 25 000 € qui ont abondé le budget lotissement et en respectant la règle de la proportionnalité entre

la surface à vendre et le déficit à combler, madame le Maire, en concertation avec les services de la trésorerie, propose au conseil municipal de baisser le prix de vente à 33 € TTC le m².

Vote : 15 voix pour.

CESSION DE CHEMINS RURAUX

Par délibération en date du 31 janvier 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable des chemins ruraux des Roches, de Rovilhac à Chabrely et de Chabrely à Lavaud de Cossas (en partie), situés au lieu-dit « Le Queyraud » sur la commune de Saint-Paul, en vue de leur aliénation.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 avril 2017 au 3 mai 2017 inclus. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable. Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, madame le Maire propose au conseil municipal de désaffecter les chemins ruraux susnommés en vue de leur cession, de fixer le prix de vente au m² à 0,30 € TTC, de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété et de l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vote : 15 voix pour.

VENTE DU TERRAIN À ARFEUILLE

Lors de la séance du 12 juillet 2016, madame le Maire avait fait part au conseil municipal de la demande de la CUMA de Saint-Paul qui était à la recherche d'un terrain pour construire un bâtiment pour abriter le matériel agricole des adhérents. Seul un terrain situé sur la section d'Arfeuille avait une surface suffisante pour supporter le projet de la CUMA.

Madame le Maire propose de vendre ce terrain d'une surface totale de 6 273 m². au prix de 0,35 € TTC le m², après consultation de la SAFER.

Deux conseillers municipaux qui ont des parts sociales dans la CUMA n'ont pas pris part au vote.

Vote : 11 voix pour et 2 abstentions.

COMPTE RENDU DU 6 SEPTEMBRE 2017

LIGNE DE TRÉSORERIE

La ligne de trésorerie ouverte en septembre 2016 arrivant à échéance à la fin du mois, et plusieurs subventions concernant le restaurant scolaire n'ayant toujours pas été versées, madame le Maire propose l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie, d'un montant de 250 000 €, pour attendre le versement des subventions.

Vote : 12 voix pour, 3 abstentions.

TERRAIN LOTISSEMENT DU BOURG

Parcelle AB 343 (petit terrain en face de la supérette). Madame le Maire propose de vendre ce terrain au prix de 33 € le m² (tarif fixé par la

Les séances du conseil municipal du 2^e semestre

délibération du 5 juillet 2017), soit 30 195 € pour 915 m², à un acquéreur intéressé. Le Conseil donne tous pouvoirs à madame le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la vente.

Vote : 15 voix pour.

Parcelle AB 374 (terrain attenant à la supérette)
La commune de Saint-Paul a été identifiée par le Conseil Départemental pour accueillir des logements sociaux adaptés à la vieillesse et au handicap. La réalisation de ces habitations repose sur un partenariat entre la Commune, le Département et l'ODHAC. Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite.

Vote : 15 voix pour.

COMPTE RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2017

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de Jean-Pierre MAUSSET, c'est Christophe MALLEFOND qui rejoint le conseil municipal.

MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres de droit : Josiane ROUCHUT et Paul BARGET.
Titulaires : Nicole BERGER, Magalie LENOIR et Paul DUCHEZ.
Suppléants : Frédéric LEMARCHAND, Carole DUCHE-NARBONNE et Sabine VINCENT.

MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin de réduire la consommation énergétique, la commune a déjà réalisé plusieurs travaux : le programme PEPS (remplacement de candélabres et lampes candélabres vétustes et énergivores), équipement en projecteurs LED dans la salle des fêtes, équipement économe pour le restaurant scolaire.

Proposition d'interruption journalière de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune entre 23h30 et 5h30 à partir du 31 janvier 2018. Le poste 1 aura une gestion autonome pour permettre l'éclairage du parking de la salle des fêtes et de la sortie du restaurant Les Deux Cygnes quand il y aura des manifestations.

Coût de l'aménagement du poste 1 : 2876 € HT dont 45% est pris en charge par le SEHV.

Mise aux normes des armoires d'éclairage pour l'extinction nocturne : 12 005 € HT. Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du conseil départemental pour obtenir une subvention. Le SEHV a procédé à une étude chiffrée et prévoit une économie de 6 000 € annuelle.

Vote : 14 voix pour et 1 abstention.

SUBVENTIONS CTD

Renouvellement des dossiers suivants :

- **VOIRIE** : 3^e tranche des voies communales 28 et 43 pour un montant de 17 840 €.
- **RESTAURANT SCOLAIRE** : Bonification agenda 21 pour un montant de 48 840 €.

Nouvelle demande au titre de la programmation 2018 concernant les grosses réparations de la voirie communale, sur plusieurs voies de la commune, pour un montant total estimé par l'ATEC de 130 300 € HT.

Vote : 15 voix pour.

COMPTE RENDU DU 29 NOVEMBRE 2017

BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire propose une décision modificative budgétaire relative au montant des intérêts de la ligne de trésorerie. Le chapitre des dépenses imprévues passe à 22 106 €.

Vote : 15 voix pour.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET DE LA TRÉSORIÈRE

Les prestations et conseils de la trésorière donnent lieu au versement d'une indemnité, qui se monte pour la commune à 519,84 € brut. La trésorière assurant pleinement ses prestations, proposition de voter cette indemnité au taux de 100%.

Vote : 15 voix pour.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT – RÉVISION DES STATUTS

Pour pouvoir continuer à bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée (environ 110 000 € par an), la Communauté de communes de Noblat doit exercer 9 compétences au 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de communes de Noblat exerce déjà les compétences suivantes :

- Développement économique
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Déchets ménagers
- Voirie
- Equipements sportifs
- La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations), sera également inscrite dans les statuts étant donné qu'elle est transférée de droit au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil communautaire s'est prononcé le 9 novembre 2017 sur le transfert de 3 nouvelles compétences :

- Assainissement : la Communauté de communes est déjà compétente en matière d'assainissement non collectif (SPANC), mais la compétence doit s'exercer maintenant également sur l'assainissement collectif. Cette compétence sera, de toute façon, transférée obligatoirement au 1^{er} janvier 2020.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire.
- Création et gestion de maisons de services au public.

Vote : 12 voix pour et 3 voix contre.

Les séances du conseil municipal du 2^e semestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT – TRANSFERT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Chaque commune doit délibérer pour choisir de transférer ou pas la compétence assainissement à la Communauté de communes.

Pour rappel : la compétence assainissement pourrait être exercée au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de communes de Noblat suivant les votes des communes adhérentes, le transfert se fera de toute façon obligatoirement au 1^{er} janvier 2020. La compétence de l'assainissement non collectif est déjà exercée par la Communauté de communes de Noblat ; la Communauté de communes de Noblat a dix ans pour harmoniser les tarifs de l'assainissement sur l'ensemble des communes et l'activité de l'agent communal qui s'occupe de l'entretien de la station et des pompes ne sera pas modifiée.

Vote : 12 voix pour et 3 voix contre.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT – ADHÉSION À DORSAL

Le syndicat mixte DORSAL est actuellement composé de la Région Nouvelle-Aquitaine, des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, des agglomérations de Brive, Tulle et Guéret et de la ville de Limoges. Le syndicat mixte DORSAL a modifié ses statuts afin de permettre, entre autres, aux Communautés de communes - partenaires essentiels des travaux de montée en débit - d'adhérer au syndicat au 1^{er} janvier 2018. La Communauté de communes pourra ainsi siéger aux réunions.

Vote : 15 voix pour.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT – COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

La commission d'évaluation des charges transférées doit, entre autres, valider les impacts financiers lorsqu'une commune adhérente transfère une compétence. Dans son rapport du 18 octobre 2017, la commission a validé le montant des charges liées à « l'aire d'accueil des gens du voyage ». Seule la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, qui a exercé cette compétence jusque-là, est concernée par ce transfert. Le montant de la charge transférée s'élève à 8 422,06 € (dépenses eau et électricité).

Vote : 15 voix pour.

PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Commission Administrative Paritaire en date du 19 octobre 2017 a validé des avancements de grade pour des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vote : 15 voix pour.

PERSONNEL COMMUNAL – CHANGEMENT BASE HORAIRE

Mme l'adjointe chargée des affaires scolaires informe le conseil municipal que des agents communaux

effectuent depuis longtemps, et de manière systématique, des heures complémentaires voire supplémentaires, ce qui n'est pas légal. D'autre part, ces heures n'étant pas intégrées au temps de travail de l'agent, elles peuvent être remises en cause du jour au lendemain, engendrant une situation de précarité. Enfin, pour certaines de ces heures, les agents ne cotisent pas pour leur retraite. Afin de régulariser la situation, il est proposé d'augmenter les bases horaires de 5 agents, pour prendre en compte la totalité des heures effectuées, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable.

Grades	Base hebdomadaire actuelle	Base hebdomadaire à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Adjoint technique principal 2 ^e classe	31,5/35 ^e	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^e classe	28/35 ^e	31/35 ^e
Adjoint technique principal 2 ^e classe	28,40/35 ^e	31/35 ^e
Adjoint technique territorial	13/35 ^e	22/35 ^e
Agent social	28/35 ^e	32/35 ^e

Vote : 15 voix pour.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ADAPTÉS AUX PERSONNES AGÉES OU HANDICAPÉES

Lors de la séance du 6 septembre 2017, le conseil municipal avait approuvé la signature d'une convention avec l'ODHAC pour la construction et l'aménagement de 4 logements sociaux adaptés aux problématiques de la vieillesse et du handicap. Cette délibération précisait également que, selon les termes de la convention, la commune contribuait financièrement à hauteur de 10 000 € par logement, dont il fallait déduire la valeur du terrain, estimée par les services du Domaine.

La construction des 4 logements sociaux se fera sur la parcelle cadastrée AB 374, d'une superficie de 1 675 m², située rue des Érables. Le terrain a été estimé à 32 700 € par le service du Domaine.

Vote : 15 voix pour.

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Demande d'acquisition de trois parcelles communales situées « aux Rouchilloux » sur la commune de Saint-Paul, pour une superficie totale de 184 m².

En 2013, une parcelle voisine avait été vendue au prix de 6 € le m². Madame le Maire propose de vendre les 3 parcelles au même prix, pour un coût total de 1 104 €.

Vote : 15 voix pour.

Les séances du conseil municipal du 2^e semestre

COMPTE RENDU DU 21 DÉCEMBRE 2017

BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération annuelle qui est prise en fin d'année pour équilibrer les comptes de stocks. En début d'exercice le budget s'équilibrait à 89 257,83 €. Comme il n'y a pas eu de vente de terrain ni de travaux durant l'année 2017, seule est à prendre en compte la subvention de 5 000 € du budget communal. Le budget s'équilibre donc à 84 257,83 € en fin d'année.

Vote : 15 voix pour.

BUDGET COMMUNAL – AUTORISATIONS DÉPENSES INVESTISSEMENT

Les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités locales de fonctionner dans l'attente du vote du budget, qui n'intervient en principe que mi-avril. Le conseil municipal peut donner l'autorisation au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. La délibération doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées.

Le montant des dépenses d'investissement voté en 2017 s'élevant à 576 449 €, les dépenses à retenir sont de 144 112 €.

Vote : 15 voix pour.

TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire propose d'appliquer une hausse de 1 %, pour suivre le taux de l'inflation, aux tarifs communaux. Elle propose donc les tarifs suivants, applicables au 1^{er} janvier 2018 :

CANTINE	2018
Forfait	33,49 €
Adulte et occasionnel	5,40 €
GARDERIE	2018
Forfait mensuel 1 enfant	31,37 €
2 ^{ème} enfant	15,68 €
1/2 journée	1,60 €
1 journée	3,16 €

Vote : 12 voix pour et 3 abstentions.

CONTRAT DE RURALITE 2017/2020 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

À la suite des comités interministériels à la ruralité, l'État avait proposé la mise en place de contrats de ruralité pour coordonner les moyens techniques, humains et financiers dans l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de territoire.

Un contrat a été signé le 22 mars 2017 entre l'État, le PETR Monts et Barrages et les trois communautés

de communes qui le composent, pour une durée de 3 ans (2017-2020). Une convention financière est ensuite signée chaque année, en fonction de l'état d'avancement des projets.

- Le projet d'implantation d'une boucherie figure dans le volet **Attractivité du territoire** du contrat de ruralité. Madame le Maire fait un point bref sur le projet : il s'agit de développer une offre en boucherie/charcuterie en partenariat avec les éleveurs locaux. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la commune de développer les circuits courts, avec un approvisionnement de produits locaux de qualité. Le potentiel économique a été identifié par une étude de faisabilité de la Chambre de Métiers qui accompagne également la commune dans la recherche du porteur de projet. L'ATEC, quant à elle, a réalisé l'étude de faisabilité du local qui pourrait se situer dans la grange de la rue du 11 novembre.

Madame le Maire explique que le projet peut être subventionné à hauteur de 70 % (Conseil Départemental, Etat et Europe). La demande de la subvention de l'État devant être faite avant le 31 décembre, madame le Maire propose de déposer un dossier de demande subvention pour ce projet :

Coût : 370 000 € HT.

Montant de la subvention DETR sollicitée : 25 % soit

92 500 €.

Vote : 15 voix pour.

- Madame le Maire propose de solliciter également une aide de l'État, dans le cadre du volet **Transition écologique** du contrat de ruralité, pour le projet d'extinction de l'éclairage public, voté le 28 septembre 2017.

Elle rappelle que, pour réduire la consommation énergétique et la pollution lumineuse, une interruption de l'éclairage public aura lieu, sur l'ensemble du territoire communal, de 23h30 à 5h30 à compter du 31 janvier 2018. Le poste 1 aura une gestion autonome pour permettre l'éclairage du parking de la salle des fêtes et de la sortie du restaurant Les Deux Cygnes quand il y aura des manifestations.

Coût : 14 881 € HT.

Montant de la subvention FSIL sollicitée : 30 % soit 4 464 €.

Vote : 15 voix pour.

SUBVENTION DETR

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de déposer un dossier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Création d'une boucherie

Coût : 370 000 € HT.

Montant de la subvention DETR sollicitée : 25 % soit 92 500 €.

Vote : 15 voix pour.

Voirie

Après le programme de grosses réparations sur la voirie communale en début d'été, des travaux de point à temps ont été réalisés à l'automne sur la route des Ribières à la Boucole, ainsi que sur la route de Lavaud-Lascaux jusqu'à Lauzelle (en continuation des travaux réalisés l'an dernier). Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PIJASSOU, pour un montant de 11 781 € TTC.

Sécurité Routière



→ De nombreux hameaux de la commune finissent en cul de sac. Plusieurs habitants nous avaient signalé la gêne occasionnée par la circulation de véhicules arrivant chez eux et contraints de faire demi-tour. Suite à ces signalements, les élus de la commission voirie ont fait l'inventaire des voies concernées, et avec l'accord des riverains, ont décidé de la pose de panneaux Voie sans issue.

→ Suite au non-respect chronique du sens unique de la rue du 11 novembre, un renforcement de la signalisation a été mis en place, afin qu'elle soit vue et compréhensible par tous :

- doublement du panneau « SENS INTERDIT » ;
- réfection de la peinture des flèches « sens unique » dans la rue du 11 novembre ;
- réalisation d'une bande blanche sur toute la largeur de la chaussée et implantation réglementaire d'un panneau « STOP » pour les véhicules en direction de la Place des Platanes.



→ Un double objectif pour ce panneau : ralentir la vitesse des véhicules débouchant de la rue du 11 novembre sur la place, et bien visualiser la ligne blanche en travers de la rue, pour marquer l'interdiction de s'y engager quand on vient de la place.

Nous espérons que ce nouvel aménagement aidera tout un chacun au respect du code de la route et sécurisera la circulation piétonne de ce secteur du Champ de Foire.

Aires de Jeux

AU PLAN D'EAU

Depuis leur installation en 2001, les jeux pour enfants du site des Pradelles n'avaient jamais été contrôlés. Une société de contrôle agréée a été mandatée, et plusieurs jeux ont été déclarés non conformes. Une réflexion est en cours pour un nouvel aménagement des aires de jeux.



Mise en accessibilité

Les travaux ont commencé cet automne par la mise en accessibilité de la mairie. La modification de la rampe d'accès à la salle du conseil municipal permettra à toute personne en situation de handicap de pouvoir être accueillie à la mairie, par la salle du conseil. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise GUITARD de Linards pour un montant de 3 145 € TTC.

Éclairage



Des néons et des blocs de sécurité ont été remplacés dans les parties techniques de la salle des fêtes (cuisine et sous-sol). Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Daniel LARRY, pour un montant de 2 906 € TTC.

Entretien du cimetière



Le chantier d'insertion du RIS est intervenu pendant 3 jours pour le désherbage du cimetière, juste avant les fêtes de la Toussaint.

Depuis maintenant près de 3 ans, nous sollicitons le RIS pour l'entretien du cimetière, 3 fois par an (printemps, début de l'été et Toussaint). Cette démarche, qui libère aussi nos agents communaux d'une tâche très chronophage, contribue à la réinsertion sociale de personnes en difficultés. **La suppression des emplois aidés menace l'avenir du chantier d'insertion**, et remet en question tout le travail effectué par le RIS auprès de nombreuses communes et associations du territoire.

Plantation

Plantation d'arbustes autour de l'éco-point à Arfeuille.

L'éco-point installé à l'entrée du village d'Arfeuille a été pérennisé. Comme nous nous y étions engagés, un aménagement paysager a été fait, avec la plantation d'une haie de charmilles autour des containers. Ces travaux ont été réalisés en régie par les agents municipaux.



Un prix pour l'école



Le 23 novembre, Josiane ROUCHUT et Paul BARGET, accompagnés de Laurent BILLAT et Marie REMILLAC, architectes, sont allés à Bordeaux recevoir le premier prix régional de la construction bois. Ce prix a pour objectif de valoriser les acteurs du secteur bois construction

œuvrant pour la dynamique des projets bois en région Nouvelle-Aquitaine et en France. Il s'agit également de promouvoir des réalisations exemplaires, tant sur les plans architecturaux, techniques, qu'environnementaux, en particulier ceux témoignant de la volonté de valoriser les bois locaux dans la construction.

93 candidatures au Prix Régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine 2017 avaient été déposées dans différentes catégories, parmi lesquelles le jury a retenu 16 lauréats.

La boucherie : le projet avance...



Nous avons mandaté la chambre des métiers pour qu'elle fasse une étude de faisabilité, plus précise que le questionnaire distribué dans les foyers au tout début du projet. Les conclusions de cette étude, réalisée en 2017, sont favorables au projet.

En partenariat avec la chambre des métiers, l'association inter-consulaire et le PETR Monts et Barrages, un appel à candidature a été lancé afin de trouver un boucher. Il est précisé dans le cahier des charges qu'il devra travailler avec l'association d'éleveurs « Les viandes de chez nous ». L'appel à candidature est en cours.

Dans le même temps, la commune a fait estimer par l'ATEC les coûts de travaux pour l'aménagement d'une boucherie dans la grange de la rue du 11 novembre achetée par la précédente municipalité. Le coût de cette grange (90 000,00 €) et sa couverture (36 000,00 €) totalisant déjà 126 000,00 €, il semble logique de « rentabiliser » cet investissement ! L'implantation de la boucherie dans ce bâtiment, qui dispose d'un parking, permettrait en outre

de rééquilibrer l'offre de commerce entre le haut et le bas du bourg, tel qu'il s'était historiquement construit à Saint-Paul.

L'estimation des travaux se monte à environ 370 000,00 €, subventionnables à hauteur de 70%, ce qui laisserait environ 110 000,00 € d'investissement pour la commune. L'intérêt serait de pouvoir louer le local au boucher avec un loyer raisonnable, qui permettrait de rembourser l'investissement communal en 10 ou 15 ans. Le chiffre précis ne peut être établi pour l'instant, car nous souhaitons travailler l'agencement précis en collaboration avec le boucher retenu, en fonction de son projet.

Nous sommes dans une phase un peu complexe : il s'agit d'une part de trouver un porteur de projet - un bon boucher - et de faire coïncider plusieurs calendriers :

- la recherche de subventions, dont certaines ne peuvent être demandées qu'une fois le porteur de projet retenu ;
- le montage financier ;
- le planning des travaux ;
- le début d'activité souhaité...

Des logements adaptés

Quatre logements vont être construits sur les terrains communaux du centre bourg. **Précisons tout de suite que l'unique propriétaire de ces logements destinés à la location sera l'ODHAC 87, c'est à dire un organisme public de logements sociaux.**

Il s'agit de quatre pavillons accessibles et adaptés au vieillissement et/ou au handicap, sur la parcelle attenante au SPAR.

La réalisation de ces logements repose sur un partenariat entre le Conseil Départemental, la commune et l'ODHAC. Une convention tripartite de financement a été signée entre ces trois entités : l'ODHAC finance la plus grosse part du projet, le Conseil Départemental participe à hauteur de 10 000 € par logement, la commune aussi, mais il faut déduire de cette participation communale la valeur du terrain, estimée par les services du Domaine. Le Domaine ayant estimé le terrain à 32 700 €, il restera à la charge de la commune une participation de 7 300 € (40 000 - 32 700).

Le maire fera partie de la commission d'attribution de ces logements, pour lesquels **les habitants de Saint-Paul seront prioritaires**. L'intérêt évident est de pouvoir accueillir des personnes, dont le logement est isolé ou inadapté, et qui souhaiteraient rester dans la commune en se rapprochant du bourg.

Le début des travaux est prévu pour cette année.

Au lendemain du conseil municipal du 6 septembre 2017, validant le principe du projet de logements adaptés au vieillissement et au handicap sur des terrains communaux du centre bourg, une personne a téléphoné à la préfecture pour remettre en cause la validité de cette délibération et essayer de faire capoter l'opération, à tort d'ailleurs.



odhac87
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

conseil général
HAUTE-VIENNE
la solidarité, un choix

La Vie de la Commune

Course cycliste VOLVIC FEYTIAT



Créée en 2014, elle fait partie du calendrier élite nationale de la Fédération française de cyclisme.

Cette année, elle a eu lieu le 3 septembre. Les 126 engagés ont traversé la commune de Saint-Paul ; de nombreux signaleurs bénévoles ont été à nouveau sollicités pour assurer la sécurité des coureurs, et nous profitons de ces lignes pour les remercier chaleureusement pour leur implication.

Réunion prévention routière



Nicole BERGER, correspondante Sécurité Routière, a organisé avec l'association « La Prévention Routière » une

séance de sensibilisation sur les risques routiers. De nombreuses informations ont été données, les échanges ont été riches, et à la fin de la séance, les participants ont même pu repasser le code.

Rentrée des classes en musique !



Conformément à la demande du ministre de l'Éducation Nationale, les enseignants, les élèves et leurs parents ont été accueillis le 4 septembre en musique par leurs camarades musiciens, élèves de l'école de musique de Noblat.

De quoi démarrer l'année de bonne humeur !

Inauguration des nouveaux bâtiments de l'école



Les nouveaux bâtiments scolaires ont été officiellement inaugurés le 16 septembre, en présence de nombreuses personnalités. Les élèves et les personnels ont déjà profité des différents équipements – cuisine, restaurant, salle de motricité, garderie et préau – mis en service au premier trimestre de l'année scolaire précédente.

Vide jardin



Pour cette manifestation, organisée pour la première fois à Saint-Paul, l'association À FLEUR DE PIERRE avait installé une exposition de vieux tracteurs, qui ont remporté un franc succès. Cette journée fut également l'occasion de récompenser les lauréats des coups de cœur du fleurissement communal.

La Vie de La Commune

Concours de pétanque

Une météo peu favorable n'a pas découragé les amateurs de pétanque, venus le 16 septembre disputer des parties acharnées pour le concours d'automne de la Pétanque Saint-Pauloise.

Restauration de la Croix de la FONTANILLE



La croix, après sa restauration par l'association À Fleur de Pierre, a retrouvé son socle le 24 septembre, avec la bénédiction du père Barthélémy.



Réunion sécurité

Le Chef NOBLE de la brigade de gendarmerie de Pierre-Buffière avait proposé aux municipalités de Saint-Paul et Saint-Bonnet d'animer une séance de prévention sur la sécurité au quotidien. De nombreuses questions ont été abordées : démarchages frauduleux, cambriolages, sécurité routière et dangers d'internet.

Il a été rappelé que le numéro international d'appel d'urgence est le 112. À noter que pour les personnes sourdes et malentendantes, le numéro à composer est le 144 [communication par SMS].



Téléthon



Christiane CHABRELY, coordinatrice locale du Téléthon, a réussi à mobiliser de nombreuses associations pour animer cette journée du 9 décembre, qui a permis de collecter 2 123 €.

Après-midi « Tisane »



Chaque premier mercredi du mois, l'après-midi Tisane continue de rassembler de nombreux joueurs et « papoteurs ». Une mention spéciale aux pâtisseries émérites et leurs délicieux gâteaux !

Loto de La Marelle



Encore une salle comble le 18 novembre pour cette nouvelle édition du loto, dont les bénéfices contribueront au financement des projets de l'école.

La Vie de la Commune

Atelier de décors de Noël



Le 25 novembre, jeunes et moins jeunes se sont retrouvés à la salle des fêtes pour fabriquer les décorations de Noël : des paquets et des décors à accrocher dans les sapins du bourg, et cette année de très beaux sapins qui ont orné les vitrines de nos commerçants pendant les fêtes. Toutes ces réalisations viennent compléter les décors réalisés par les agents communaux, renouvelés chaque année. Merci à tous !

Cérémonie du 11 novembre



Les enfants de l'école de Saint Paul sont venus participer à l'hommage aux soldats morts pendant ce conflit : lecture de poésies sur les thèmes de la guerre et de la paix, de lettres d'anciens combattants ont accompagné les discours officiels.

Concours de belote de l'amicale Saint-Louis



L'Amicale Saint-Louis et l'ACCA avaient une nouvelle fois uni leurs forces pour l'organisation de ce concours de belote le 2 décembre. 46 équipes se sont affrontées, avant de se retrouver autour de la traditionnelle soupe à l'oignon, préparée par Christophe.

Fête de Noël de l'école



Les enfants ont présenté un spectacle joyeux sur le thème des comédies musicales, préparé dans les classes depuis le mois de septembre, avec Corinne GARAUD, intervenante en musique. Le Père Noël a été précédé par un petit théâtre d'ombres chinoises, dont les vertus apaisantes ont pu être appréciées de tous ! Il a ensuite distribué les cadeaux que la municipalité lui avait commandés.

Agenda 1^{er} semestre 2018

3 janvier	Après-midi TISANE (et tous les premiers mercredis de chaque mois)
20-21 janvier	Stage de chant occitan, concert et bal, organisés par Parar lo lop
27 janvier	Cérémonie des vœux
28 janvier	Repas des aînés
3 février	11 ^{èmes} rencontres de saxophones, par l'école de musique de Noblat
10 février	Soirée avec Les Troubadours De La Combade organisée par l'ACCA
24 février	Karaoké organisé par La Pétanque St Pauloise
3 mars	Soirée cabaret organisée par l'association des Artisans et Commerçants de Saint-Paul
10, 17 et 24 mars	Printemps Culturel
19 mars	Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
14 avril	Loto organisé par Foot Sud 87
21 avril	Journée de la guitare électrique, par l'école de musique de Noblat
29 avril	Journée des Déportés – cérémonie au camp
8 mai	Commémoration de l'armistice de 1945 et repas de la FNACA
19-20 mai	Fête de l'âne
2 juin	Soirée Saint Paul Gym
2 juin	Course de la N3L
9 juin	Concert de Musiques Actuelles, par l'école de musique de Noblat
17 juin	Vide-grenier organisé par À Fleur de Pierre
18 juin	Commémoration de l'appel du général de Gaulle
30 juin	Fête de l'école

Printemps Culturel 2018

La municipalité de Saint Paul a le plaisir de vous offrir le « Printemps Culturel 2018 » pour vivre des moments uniques qui vous donneront l'occasion de rire, de chanter, de rêver...

VOICI LES DATES À RETENIR POUR CETTE ANNÉE :

10/03 : MAGIC TAO Spectacle de Magie

17/03 : HARPEDGE Ensemble d'harmonicas

24/03 : CONCERT DE SAXOPHONES avec l'école de musique

Les Associations

L'APPMA

« La Roselle » prépare l'avenir.

Signe de la bonne santé de la pêche sur Saint-Paul : le nombre de cartes en petite hausse sensible.

Comme à l'accoutumée, les alevinages de goujon et de truitelles se sont poursuivis sur les ruisseaux du secteur.

Le travail de sensibilisation auprès des jeunes a touché cette année les CM des écoles d'Eyjeaux et de Saint Genest.

En 2017, les membres bénévoles qui animent l'association des pêcheurs de Saint Paul ont prolongé leurs actions des années passées pour une réelle amélioration des biotopes de nos ruisseaux et pour le plaisir des pêcheurs nombreux sur le secteur.

Les cartes 2018 seront en vente dans les points habituels : mairie, supérette SPAR et sur internet directement.

Une assemblée générale aura lieu en janvier 2018 : la date paraîtra dans la presse locale et sur les

panneaux de Saint-Paul. Tous les pêcheurs sont invités à s'y rendre pour apporter leur aide, leurs remarques et leurs idées pour améliorer au mieux la gestion locale du milieu et la sensibilisation des jeunes.

Pour tout renseignement :

M. Narbonne (président) au 05 55 00 23 55.



L'Amicale Saint-Louis

Donner ! Toujours donner ! Et ne rien recevoir en échange.

Depuis quelques années nous le voyons bien, nous piégeurs, nous devons faire de plus en plus de concessions pour arriver à maintenir notre activité.

Bien sûr nous ne sommes pas les seuls, les chasseurs dont beaucoup de piégeurs font partie sont aussi malmenés. Pour le monde de la chasse, le piégeage, certes indispensable pour la gestion de la faune, n'en reste pas moins un outil parmi d'autres. Nos ennemis communs veulent notre éradication ! Voilà de nombreuses années que les attaques sur le piégeage fusent de tout bord et sont de plus en plus virulentes.

Il serait temps que l'on reconnaisse le piégeage à sa juste valeur comme moyen de régulation, propre et maîtrisable, vis à vis de certaines espèces qui n'ont plus

de prédateurs naturels et dont les populations portent un préjudice important, au monde agricole, comme au simple particulier mais aussi à quelques espèces de la faune sauvage dont la survie est aléatoire.

Sans piégeurs, quel service public prendra le relais ? Et surtout à quel prix pour le contribuable ? Alors qu'actuellement les piégeurs qui interviennent ne le font qu'à titre bénévole.

Malgré tout, les piégeurs restent mobilisés, optimistes et fiers du travail accompli et vont continuer, contre vents et marées, à piéger pour le bien de tous. Ils restent persuadés de votre soutien dans la défense de nos intérêts.

Merci à tous les piégeurs qui continuent à œuvrer au service de chacun.

Christophe DESROCHES - Piégeur Agréé

Saint-Paul Ânes



Saint-Paul Ânes présente ses meilleurs vœux pour 2018 aux habitants de Saint-Paul.

Après l'assurance de continuer à avoir le soutien de la mairie, en fonction de ses possibilités, nous espérons réussir une 27^e

fête de l'Âne dans la lignée des précédentes. Merci à tous les bénévoles permanents ou occasionnels qui font que nous pouvons avancer et merci à la Municipalité qui nous apporte son soutien et son aide, ce qui nous permet de rester dans

la tradition d'accueil des âniers et des exposants, ce qui a fait notre réputation. Réputation nationale qui n'est plus à démontrer quand on voit d'où viennent tous nos participants. Il est à noter que notre association a, pour 2018, comme en 2015, été appelée à participer avec nos attelages à une fête de la nature sur les bords de la Garonne, près de MOISSAC (Tarn et Garonne) pour le week-end des 9 et 10 juin.

Bureau 2017 : Président d'honneur : Mme le Maire ; président : Daniel MICHEL (06 15 27 48 66) ; vices présidents : Jean-Luc HADJHADJ et Bruno DEGEORGES ; secrétaire : Françoise QUENTEL ; trésorière : Marianne DEGEORGES ; trésorier-adjoint : Jacques GROLEAU.

L'Association des Artisans et Commerçants de Saint-Paul

Participation aux décorations de fin d'année par l'achat de sapins pour tous les artisans et commerçants avec vitrine.

Soirée repas cabaret en mars 2017 animée par "LA REVUE PRESTIGE" de Sauviat-sur-Vige, où la restauration était assurée par Laurent Fraisseix (Les Deux Cygnes).

Un très grand merci pour ceux et celles qui se sont joints à nous pour ce spectacle.

Grâce à la générosité des artisans et commerçants de la commune, nous avons pu mettre en place une tombola : la participation est offerte à tous nos clients afin de les

remercier pour leur fidélité ; cette année cinq paniers d'une valeur de cent euros chacun, avec un premier lot choisi par nos soins : un coupe fil et une débroussailleuse thermique.

Notre prochaine manifestation aura lieu le samedi 3 mars 2018 : un dîner spectacle avec la troupe Grain de Folie, de Nersac [16].

Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et toutes nos pensées pour madame GOURINEL (notre ancienne boulangère) qui nous a quittés brutalement en fin d'année.

Le bureau : Mesdames BOULESTEIX, CORNU et MAGNAVAL.

Les Associations

L'ACCA

Pratique très contestée et sûrement contestable, la chasse ne laisse personne indifférent. À l'origine, elle permettait de se nourrir, aujourd'hui, elle s'est transformée en loisir. Les détracteurs vous diront : comment peut-on prendre du plaisir à tuer des animaux ?

La première des réponses à apporter sera de dire que la chasse ce n'est pas que prélever.

À l'heure actuelle, de plus en plus de chasseurs n'hésitent plus à laisser le fusil à la maison et à participer aux actions de gestion cynégétique auxquelles ils tiennent tant. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer les projets des bons chasseurs de Saint-Paul.

N'oublions pas également, que la chasse permet d'entretenir le tissu social. La sortie du dimanche matin, est pour certains la seule occasion de rencontrer du monde. Quoi de mieux qu'un petit casse-croûte organisé sur le capot d'une voiture pour échanger et faire un mélange intergénérationnel, riche d'enseignements. La liste des arguments pourrait être plus longue, mais faute de place je vais la stopper ici.

À contrario le chasseur dénué de répondant et de bons sens argumentera de son côté que la chasse est une nécessité pour réguler et remettre un équilibre dans une faune perturbée. Balivernes !!!

Soyons clairs, pour ceux qui ne trouvent du plaisir qu'à lever le fusil, je leur réponds : vous vous tirez une balle dans le pied et vous êtes de très mauvais ambassadeurs.

Fort heureusement, ils ne sont qu'une minorité mais ils suffisent à mettre en péril notre passion.

La plupart ont bien compris que le chasseur d'aujourd'hui doit savoir être respectueux du milieu dans lequel il évolue et pratique sa passion. Nous ne sommes pas les seuls utilisateurs de la nature, il faut se mettre ça dans la tête.

Enfin, j'aimerais parler de nouvelles pratiques qui tendent à se développer mais qui restent trop marginales à mon goût. Effectivement pour certains les balades dans la nature, entendre les chiens s'exprimer et, si la chance est de leur côté, apercevoir le gibier suffisent à leur bonheur. Pour eux, les seules armes employées seront un bâton qui permettra de progresser dans un milieu parfois fourni et une pibole qui servira à récupérer les chiens. Le résultat recherché n'est pas le même, mais je vous assure que les poils se dressent de manière identique sur les bras.

Alors oui, la chasse populaire est une passion et elle doit continuer à exister.

Pétanque Saint-Pauloise



UNE ANNEE DE PÉTANQUE À SAINT-PAUL

Quelle belle année 2017 avons-nous passée sur le terrain de pétanque des

Pradelles, à jouer, rigoler, célébrer, chambrer, dans la joie et la bonne humeur !

Forte de plus d'une trentaine de membres, l'association la Pétanque Saint-Pauloise a pris son envol cette année et ce fut une réussite. De multiples ateliers périscolaires, trois journées concours organisées, des après-midi et des soirées à faire des parties endiablées!!! Et surtout une équipe soudée et motivée pour organiser tout ça.

Un grand merci à tous les adhérents !!! Bien évidemment l'année prochaine on remet ça !!!!

Et nous invitons tous ceux qui n'ont pas encore eu le plaisir de découvrir l'ambiance amicale et bon enfant qui règne au sein de l'association à venir nous rejoindre.

Plusieurs événements sont d'ores et déjà prévus: rendez-vous tout d'abord le **samedi 24 février** pour une journée et une soirée qui, nous l'espérons, seront mémorables à la salle des fêtes de Saint-Paul. En journée venez (re) découvrir les jeux en bois, traditionnels et plus exotiques,

notamment en partenariat avec nos amis de la nouvelle association de carrom, « Le Palet Magique ». Et, lors de la soirée exceptionnelle, un grand karaoké ouvert à tous sera organisé par la Pétanque Saint-Pauloise. Car même si il nous est difficile de jouer à la pétanque en hiver cela ne nous empêche pas de vouloir continuer à partager de bons moments.

Suivront bien évidemment deux ou trois concours au retour des beaux jours, dont les dates n'ont pas encore été arrêtées mais vous serez informés en temps utile.

Je vous rappelle les moyens de **nous rejoindre** : une assemblée générale va être organisée afin de clôturer notre année et de lancer la nouvelle. N'hésitez pas à venir nous rejoindre les vendredis soir et samedis soir (quand vous voyez le terrain éclairé), ainsi que les samedis et dimanches après-midi à partir de 15 heures dès que le temps et les températures le permettent. Enfin n'hésitez pas à nous envoyer un mail à :

lapetanquestpauloise@gmail.com.

Encore une fois **merci à tous ceux qui se sont investis cette année**, et tous ceux qui continueront à le faire l'année prochaine avec je l'espère, de nouveaux Pétanqueurs qui nous rejoindront.

Les Associations

Les Lucioles de Saint-Paul

DANSE CONTEMPORAINE ET MODERN JAZZ - EVEIL CORPOREL

Pour nos petites Lucioles et mini Lucioles, toujours aussi dynamiques, les cours ont repris, avec énergie et créativité !

Cette année le Goûter spectacle s'est justement tenu à Saint-Paul et les spectateurs étaient nombreux à applaudir nos Lucioles ainsi que les enfants des associations de Feytiat et de Châteauneuf.

Pour la première fois nos mini Lucioles ont participé au spectacle de fin d'année, avec beaucoup d'application et d'émotion.

Horaires des cours :

Mardi 18h00 - Atelier Eveil corporel pour les 3-4 ans à la salle des Associations

Mercredi 15h30-16h30 - cours de danse pour les 5-8 ans - salle de l'Anguienne.

Pour tout renseignement : Sylvie Bouchard 05 55 09 76 94

Cathy Moulinard 05 55 09 76 25



Saint-Paul Gym



Tous les mercredis soir, dans une ambiance conviviale et sous la conduite de trois animateurs qualifiés, une soixantaine de

licenciés pratiquent une activité physique appropriée à leurs besoins.

De 17h30 à 18h30, les enfants profitent d'une activité variée et ludique.

De 18h40 à 19h40 le cours de gym douce qui au fil des années rencontre un réel succès, prend la relève.

De 20h30 à 21h30 dynamique avec des séances de cardio, stretching et renforcement musculaire, le cours de gym tonic clôture la soirée.

Affilié à la Fédération de Gymnastique Volontaire, le club dispose du matériel spécifique à la pratique de son activité (ballons, cerceaux, rubans, bâtons, cordes à sauter).

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année en bénéficiant de deux séances d'essai gratuites.

Quelque-soit votre motivation, sportive, maintien de la forme ou lien social, n'hésitez pas à rejoindre une équipe dynamique et chaleureuse.

Renseignements complémentaires ou inscription au 05 55 48 12 29 / 06 64 45 18 46

Le bureau :

Michèle GAY : Présidente

Christiane CHABRELY : Secrétaire - Susie PEAT : Trésorière



Le Patch'Paulois



L'Atelier le Patch'Paulois est une association consacrée à la découverte du patchwork, de l'art textile et divers travaux d'aiguille.

Des idées, de la bonne humeur, la mise en commun des différents savoir-faire permettent d'élaborer des ouvrages tels que courte pointe, dessus de lit pour les plus courageuses, objets utilitaires, sac décorations de Noël, cadeaux de naissance.

Pendant les journées à thème, les participantes guidées par une volontaire travaillent toutes sur le même modèle avec des tissus différents.

Il n'est pas nécessaire de savoir coudre pour assembler les « pétassous ».

Le Patch'Paulois s'implique dans les différentes manifestations de la commune (fête de l'âne, Téléthou) et anime les ateliers périscolaires de novembre et mars/avril, durant lesquels les enfants sont très intéressés.

Certaines adhérentes participent aux « journées de l'amitié » de clubs limousins, c'est l'occasion de rencontrer d'autres patcheuses et de découvrir de nouvelles techniques.

Des stages sont organisés, soit par le Patch'Paulois, ouverts aux patcheuses de l'atelier, soit dans la région sur des thèmes particuliers.

Les adhérentes se réunissent, sous la salle des associations, tous les mardis après-midi, et éventuellement le vendredi soir (à partir de 20h30) sur rendez-vous.

Présidente : Nicole Fougéras
Lavergnolle 05 55 09 76 12

Secrétaire : Arlette Deprat
05 55 09 61 11

Trésorière : Monique Lemarchand
05 55 09 71 34



Les Associations

Le Relais Assistantes Maternelles



"PAPILLONS ET COCCINELLES"

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Relais Assistantes Maternelles multi sites « Papillons et Coccinelles » a fusionné avec le relais de St-Léonard "Lou P'tits de Noblat". Il est à présent géré par la Communauté de Communes de Noblat.

Les temps de permanence destinés aux futurs parents, parents employeurs, assistantes maternelles et futures assistantes maternelles se déroulent le mercredi de 15h30 à 19h à la mairie de Saint-Paul, de préférence sur rendez-vous : 05/55/09/62/44 ou 06/79/14/59/35.

Les temps d'accueil collectif proposés aux assistantes maternelles de St-Paul et aux enfants accueillis se déroulent le vendredi de 9h15 à 10h45 dans la salle des Associations.

Principalement basés sur le jeu libre et l'éveil sensoriel, ils permettent un moment de partage et d'échanges entre professionnelles, autour de la relation avec l'enfant.

Ponctuellement, ces temps collectifs sont enrichis par la présence d'intervenants extérieurs. En 2017 :

- La ludothèque itinérante de Feytiat : la marelle Limousine est intervenue à deux reprises.
- Des séances d'éveil musical et sensoriel ont eu lieu deux fois par trimestre.
- La mairie de Pierre-Buffière a associé le Ram dans le cadre du festival Kaolin et Barbotine pour proposer aux enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles un spectacle de qualité : "Je me réveille" animé par Mosai & Vincent.
- Une sortie à la ferme pédagogique "Les Sabots de Laine" à Saint-Hilaire Bonneval a clôturé l'année (scolaire).
- Un spectacle de Noël a été offert aux enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles mi-décembre.

Les assistantes maternelles peuvent également bénéficier de temps d'échanges professionnels en soirée. Cette année deux temps d'échange sur les pratiques se sont déroulés ainsi qu'une soirée à thème dans le cadre de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles.

La Marelle

Fondée en 1995, l'Association « la Marelle » avait pour « but de créer et développer des activités autour de l'école » et s'était également donné pour mission de gérer les transports vers le centre aéré.

Si cette section est désormais obsolète, son but initial est quant à lui toujours d'actualité avec un fonctionnement qui s'est transformé au fil des ans.

En effet chaque année La Marelle organise ou co-organise plusieurs manifestations. Les bénéfices sont reversés à la coopérative de l'école dans le but de participer à l'épanouissement des petits saint-paulois dans et autour de l'école et offrir des moments conviviaux à tous, petits et grands !

Quatre temps forts ont jalonné l'année 2017. En effet, La Marelle a participé à la Fête de l'âne avec son stand de gâteaux et autres sucreries. Les enfants ont aussi commencé à préparer les décors du deuxième temps fort qu'est celui de la fête de l'école qui avait pour thème le « Far-West ». Ensuite en novembre c'est au cours du loto de l'école que le rendez-vous était fixé pour remporter les jolis lots financés par de généreux donateurs. Enfin, le spectacle de Noël co-organisé par l'école, la commune et La Marelle est venu clôturer en chansons sous le regard bienveillant du Père Noël cette belle année 2017.

La Marelle tient à remercier chaleureusement tous les acteurs de notre commune ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent au service du bonheur de nos enfants et si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à pousser la porte qui vous est ouverte !

LE BUREAU 2017 :

Président : Frédéric Delsuc - fdelsuc@sfr.fr

Vice-Président : Charlotte Desroches

Sécrétaire et secrétaire Adjointe :

Aline Boireau et Jennifer Mahieux

Trésorière et trésorière adjointe :

Cynthia Villeregnier et Marianne Rebeyrol



Les Associations

À Fleur de Pierre



Créée il y a un an l'association « À Fleur de Pierre » a pour objectif de recenser, répertorier, embellir et restaurer le cas échéant le petit patrimoine local de la commune. Notre toute jeune équipe a déjà à son actif quelques réalisations telles que la croix de la Fontanille, le lavoir

de Beaumont, le débroussaillage de nombreuses croix sur notre secteur.

De plus pour la première fois a eu lieu un VIDE JARDIN le 24 septembre avec une participation tout à fait honorable pour une première.

Les projets ne manquent pas (four à pain, lavoir de Beaumont suite et fin, massif de fleurs...).

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ; chacun à son échelle peut donner un coup de main, aussi bien sur l'histoire des projets, leur conception ou leur réalisation.

Président : David LAGARDE

Vice Président : Eric BERGER

Secrétaire : Eric GUITARD

Secrétaire adjointe : Marie-Hélène CASAS

Trésorière : Denise REYNE

Trésorier adjoint : Arnaud LEBLANC

Contact : afp-saint-paul@gmx.com



Secours Populaire Français

SPF : FAIRE FACE AU RAZ-DE-MARÉE DE LA MISÈRE

Cela ne fait aucun doute. La pauvreté gagne du terrain. Les associations, toutes les associations alertent sur cette augmentation brutale de la précarité. Aujourd'hui, on compte près de neuf millions de pauvres en France. C'est un million de plus qu'il y a dix ans. Derrière ces chiffres se cachent des enfants, des hommes et des femmes en détresse, des situations dramatiques au quotidien, des familles

désespérées qui viennent pousser la porte de nos antennes. Localement, cela se traduit par 4 à 6 interventions mensuelles.

Concrètement, être pauvre aujourd'hui, c'est fréquemment vivre dans un logement souvent exigu ou dormir dans la rue, choisir entre nourriture et chauffage, c'est la hantise de la fin de mois, c'est « différer » la visite médicale... sans oublier la marginalisation rampante... Mais c'est aussi l'immense dignité qui « freine » l'appel à l'aide...

En 2016, nous aurons accompagné plus de 3,3 millions de personnes en France et au-delà de nos frontières. Nous les aurons aidés à remonter la pente, à retrouver confiance en l'avenir et à réenchanter leur vie.

Si nous pouvons encore apporter ces aides et cette solidarité, c'est aussi grâce à vous. Soyez-en ici vivement remerciés.

Les bénévoles de l'antenne de Pierre-Bufferière.

- ☛ Si vous avez un peu de temps à donner, vous pouvez devenir bénévole...
- ☛ Pour tout renseignement : 05 55 04 20 00.
- ☛ Permanence : le samedi matin de 10h à 12h, Mairie de Pierre-Bufferière.

Afin d'être au plus près des besoins des personnes, le « Solidaribus » est présent à Saint-Paul le 4^e jeudi de chaque mois ; il est stationné place des Platanes, de 14h45 à 15h45.

Le Syndicat d'Élevage du Canton

Le comice agricole du canton s'est tenu à Saint-Paul le samedi 25 mars 2017. Grâce à une météo clémente, le concours d'animaux reproducteurs bovins limousins a été une très belle réussite et les visiteurs ont pu y admirer de magnifiques spécimens de la race bovine Limousine. À noter, cette édition a vu la participation d'un élevage corrézien. Nous félicitons tous ces éleveurs pour leur travail et pour leur fidélité à notre comice cantonal.

Le Syndicat d'élevage du Canton tient à proposer de la viande bovine et ovine de production locale. Les consommateurs ne s'y étaient pas trompés car à midi la vente était quasiment terminée. Le Syndicat d'élevage proposait d'ailleurs une nouveauté, des saucisses de bœuf, dont la vente a connu un beau succès. Un stand de la coopérative l'Écusson Noir, qui regroupe des producteurs de porcs cul noir limousin, présentait les produits réalisés avec ces porcs rustiques.

Un grand bravo aux Jeunes Agriculteurs du canton qui ont servi tout au long de la journée un très grand nombre de repas, en organisant la restauration et en clôturant celle-ci

par un repas à la salle des fêtes de Saint-Paul. Nous remercions également les GVA pour leur participation.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et tous les fidèles bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette journée ; la municipalité de Saint-Paul et ses employés communaux qui nous ont accueilli cette année ainsi que les autres communes du canton qui nous offrent une aide précieuse.

Nous vous donnons rendez-vous le **Samedi 31 mars au Vigen pour l'édition 2018**. C'est la première fois que le Comice Agricole du canton se tiendra dans cette commune.

Le Syndicat d'Élevage du Canton de Pierre-Bufferière et Les Jeunes Agriculteurs, leurs présidents et tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.



Les Associations

Saint-Paul Rando

Moyennant une cotisation de 15 €, Saint-Paul-Rando vous propose une vingtaine de randonnées pour la saison ainsi qu'une sortie annuelle pour le week-end de Pentecôte (après le Lot, l'Aubrac et les Gorges du Tarn, la Touraine sera notre destination pour 2018).

Dans une ambiance familiale et conviviale, et selon votre « appétit » vous trouverez dans le programme des balades de 7-8 kilomètres ou des randos un peu plus longues mais toujours abordables. Certaines sont effectuées sur la journée avec pique-nique tiré du sac.

Vous pouvez vous joindre à nous sur deux randos de votre choix sans engagement et venir ainsi découvrir le club.

Après chaque randonnée un article et des photos sont déposées sur notre blog que vous pouvez consulter grâce au lien suivant : <http://saint-paul-rando.blog4ever.com/blog/index-720909.html>

LE BUREAU :

Présidente : Christiane Chabrely - Tél. 05 55 09 76 75
Secrétaire : Michèle Gay
Trésorière : Susie Peat

Vice-Présidente : Anne Quintard
Secrétaire adjointe : Virginie Pellan
Trésorier adjoint : Pierre Barget



Foot Sud 87



Le club de football, qui regroupe les communes de Pierre-Bufferière, Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Bonnet-Briance, Saint-Hilaire-Bonneval et Saint-Paul, présente des équipes dans toutes les catégories, qu'elles soient féminines ou masculines.

L'école de foot féminin a lieu tous les vendredis à Pierre-Bufferière, à partir de 18h30. Celle des

garçons se déroule les mercredis, à partir de 17h, sur le terrain de Saint-Genest-sur-Roselle. Il n'est pas trop tard pour faire découvrir le football à votre enfant.

L'équipe sénior féminine, à 11, évolue en Interdistrict à 11. Elle est en entente avec Saint-Léonard et Aureil-Eyjeaux ; la 2^e équipe joue à 8, au niveau District.

Les équipes seniors garçons évoluent en 1^{er}, 4^e et 5^e division District. L'équipe U19 en entente avec l'Occitane, joue en Ligue (2D), les U17 et U15 sont en entente avec Boisseuil ; nous possédons 2 équipes U13, une équipe U11, 2 équipes U9 et une U7.

Si vous voulez nous rejoindre, soit en tant que joueur, soit en tant que responsable ou dirigeant, nous vous accueillerons avec plaisir !

Yves DESROCHE, président (06 84 01 47 15) ou site internet : footsud87.footeo.com



État Civil

L'article 9 du Code civil, qui prévoit que « Chacun a droit à sa vie privée » règlemente la publication des actes d'état civil (naissance, mariage, décès). Seuls, les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun.

Les actes de naissances et de mariages nécessitent l'accord des parents et des futurs époux : ne sont publiés ici que les avis de naissances ou de mariages, pour lesquels nous avons reçu l'accord de publication.

Pour les futurs parents, les parents et les futurs époux qui souhaitent que la naissance de leur enfant ou que l'annonce de leur mariage paraisse dans le bulletin municipal, une autorisation de publication est disponible en mairie auprès des services état civil et communication.

Ainsi, il y a eu 8 naissances à Saint-Paul cette année, 6 sont publiées.



Naissances

- **SARDIN Clémence**, née le 12 février, *Nontyon*
- **VILMONT Antonin Pierre**, né le 10 avril, *L'Auzelle*
- **JEANTON Nohlan Cédric**, né le 19 mai, *Les Landes*
- **NOBLET MULLER Yasmine**, née le 17 juin, *La Boucole*
- **ASTRE Rafael Guy Raymond**, né le 10 juillet, *19 rue Georges Fourest*
- **CAILLAUD Antoine André Jean-Baptiste**, né le 31 août, *L'Auzelle*

Décès

- **BUXEREAU Henri**, décédé à SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT le 7 janvier, *49 avenue de Limoges*
- **DENOUILLES Pierre**, décédé à SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT le 21 janvier, *9 rue de la Croix Verte*
- **TIREL Fernande Joséphine Augustine, veuve PORTIER**, décédée à SAINT-GERMAIN-LES-BELLES le 4 février, *Le Petit Chaleix*
- **BRANLANT Philippe**, décédé à LIMOGES le 16 février, *Le Moulin Neuf*
- **BUXEREAU André**, décédé à LIMOGES le 9 mars, *Lascaux*
- **LECÊTRE Danielle Marcelle Henriette, épouse PAROUTY**, décédée à SAINT-PAUL le 30 mars, *52 avenue de Limoges*
- **DUCHER Odette, veuve PAQUET**, décédée à LIMOGES le 16 juin, *Bellevue*
- **JANICOT Aimée, veuve LOUTY**, décédée à LIMOGES le 3 juillet, *Leycuraudoux*
- **D'ABZAC Paul**, décédé à LIMOGES le 9 juillet, *Marzac*
- **JEANDILLOU Alain Michel**, décédé à LIMOGES le 4 octobre, *Lascaux*
- **PAGE Nicole, épouse GOURINEL**, décédée à SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT le 10 octobre, *Le Petit Chaleix*
- **RIVET Ginette Marie Gabrielle, épouse LHERMITE**, décédée à EYMOUTIERS le 13 novembre, *17 rue d'Artrat*
- **RIVET François Roger**, décédé à SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT le 23 novembre, *La Boucole*
- **CHAMINADOUR Antoinette, veuve LÉONETOUT**, décédée à SAINT-PAUL le 2 décembre, *4 place de l'Église*



Mariages

- **LEMONNIER Jean-Claude et BONNET Stéphanie** : 8 juillet
- **FORMA Dominique et PASSAT Nathalie** : 22 juillet
- **VAQUER Julien et CAMPION Joanna** : 29 juillet
- **JEANTON Steven et ROUX Stéphanie** : 9 septembre

L'insurrection de décembre 1851. Saint-Paul, Saint-Bonnet, Linards.

Le matin du 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte, alors Président de la République Française depuis 3 ans, édicte six décrets et conserve le pouvoir à quelques mois de la fin de son mandat, alors que la constitution de la 2^e République lui interdisait de se représenter. C'est le coup d'état.

Des députés appellent aussitôt à la résistance. Rapidement, les préfets, majoritairement Bonapartistes, reçoivent des consignes par le télégraphe. Le soir, celui de Limoges rappelle toutes les garnisons de gendarmerie rurale (Pierre-Buffière, Châteauneuf...) vers la ville. Celle-ci est déjà qualifiée de «rouge» à l'époque, et il s'agit de la tenir en prévision de soulèvements ouvriers.

À Limoges comme dans les campagnes, on sait rapidement que quelque chose se passe, mais les informations précises manquent. Les premières nouvelles arrivent par la malle-poste, protégée pour l'occasion l'arme au poing par le 5^e régiment de hussard stationné à Limoges.

On soupçonne en effet le préfet de vouloir cacher aux Limousins la nouvelle d'une résistance à Paris, alors que la mobilisation des sympathisants socialistes et républicains est en cours. Les Républicains se réunissent et préparent un soulèvement, d'abord dans les campagnes, afin de lever des colonnes qui viendraient vers Limoges pour inverser le rapport de forces en présence. Mais on attend surtout des nouvelles de la capitale, et si possible des instructions des députés socialistes Limousins.

Le 4, c'est jour de foire à Saint-Paul, et un messenger qui apporte les journaux de Limoges a pu rencontrer le sabotier Léonard Lhermitte, qualifié de « socialiste dangereux » par la police, et ses amis. On peut également compter sur l'entrepreneur Mazaud, dont de nombreux ouvriers travaillent sur le chantier de construction de la route de Saint-Paul à Saint-Hilaire (l'actuelle D19) et logent chez l'habitant dans les villages d'Artrat, du Queyraud ou de La Gratade. Les journaux sont lus en public et commentés, l'agitation gagne. Mais les nouvelles parviennent également aux partisans de l'ordre établi. Le curé de Saint-Bonnet, François Ruchaud, présent à la foire, décide de se rendre chez le préfet pour s'équiper de poudre à fusil pour s'opposer aux séditions !

Le lendemain, les responsables locaux réunis à Limoges repartent vers leurs cantons respectifs, afin de se tenir prêts pour un soulèvement en attendant des émissaires qui donneront l'ordre de passer à l'action. À Saint-Paul, on coule des balles de fusil à Beaumont...

Le vendredi, les Républicains croient recevoir de bonnes nouvelles de Paris, en apprenant l'apparition de barricades ; ils prennent la décision de lancer le soulèvement. Aussitôt des émissaires partent vers les campagnes. Ces bonnes nouvelles se révéleront rapidement erronées : un soulèvement a bien eu lieu à Paris, où un certain Denis Dussoubs perdra la vie devant une barricade, mais l'ordre est rapidement ramené. Dans Limoges, quelques ouvriers porcelainiers sont également maîtrisés par les Hussards.

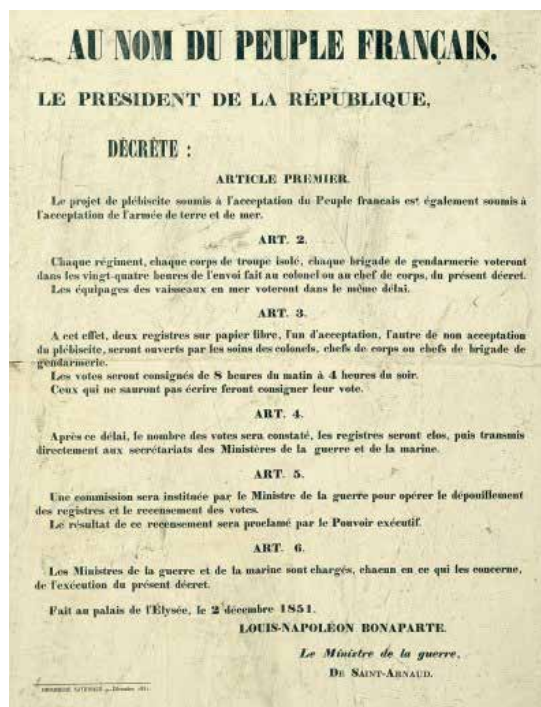
Pendant ce temps-là, cinq personnes, dont François Mazaud et Pierre Bourneix, quittent Limoges à pied pour Saint-Paul, qu'ils atteindront vers 23h. Ils emportent quelques pistolets, de la poudre et des balles qu'ils distribueront à leurs recrues. Le projet est ambitieux : il s'agit de faire une boucle partant de Saint-Paul en passant par Linards, Châteauneuf (où des armes sont à saisir à la caserne), puis de revenir par Saint-Léonard, pour se joindre à des groupes venus de Bourgauf puis prendre Limoges d'assaut. Soit près de 100 km à pied au mois de décembre...

À Saint-Paul, Mazaud et Bourneix passent la nuit à réunir les ouvriers, et prennent contact avec Lhermitte pour investir le bourg et rameuter ses habitants. Peu avant l'aube, la troupe arrive sur la place de l'église et fait sonner le tocsin - il sonnera jusqu'à l'aube - sous le prétexte fallacieux qu'il y a le feu au village des Ribières.

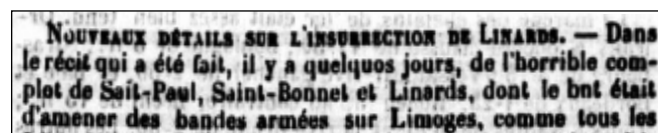
Bourneix harangue les habitants et on chante des chants révolutionnaires. Un certain Martin Rivet, d'Artrat, s'empare du tambour de la Garde Nationale, symbole d'autorité, et on porte le drapeau rouge. Les notables du village restent prudemment à l'écart, mais aussitôt après le départ des insurgés, le maire envoie une lettre au préfet pour signaler les faits survenus dans la

commune. Lorsque le jour se lève, c'est une trentaine de personnes, ouvriers et habitants de Saint-Paul, qui prend la route de Saint-Bonnet par Beaumont (la D12 n'existe pas). Presque tous armés, et au son du tambour et du tocsin, ce groupe commence à faire impression.

À suivre dans le prochain bulletin...



Proclamation du 2 décembre 1851.



Extrait du Courrier de Limoges du 19 décembre 1851.

